

COLLECTE MOBILE

La Métropole Rouen Normandie expérimente la collecte itinérante pour les quartiers d'habitat dense

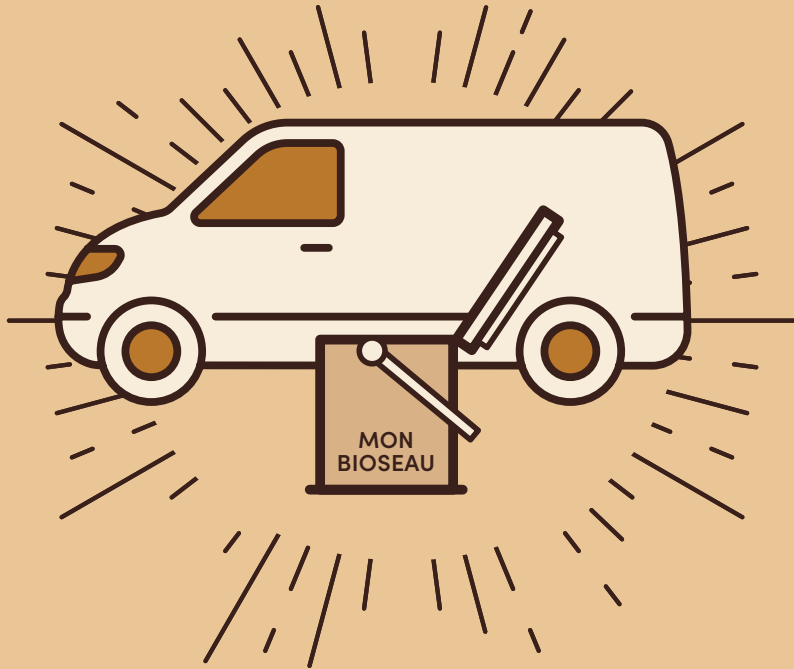
DÉCHETS

ALIMENTAIRES

NOUVEAU
à partir du
4 juin 2026

Des points de collecte mobile seront installés temporairement pour permettre aux habitants d'y apporter leurs restes alimentaires.

Ce service sera assuré via un véhicule électrique équipé de caisses de collecte.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

WWW.METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE.FR/REDUIRE-MES-DECHETS/DECHETS-ALIMENTAIRES

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

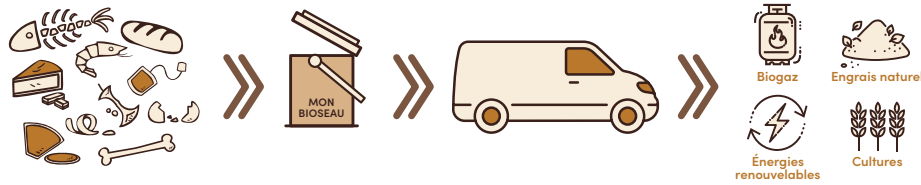
0 800 021 021

Service & appel gratuits



POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC impose aux collectivités de proposer des solutions de tri des déchets alimentaires aux habitants. Sur notre territoire, environ 60kg/an/hab de déchets alimentaires sont jetés, soit 20% des ordures ménagères. Composés majoritairement d'eau, ces déchets se retrouvent incinérés. En les triant séparément, ils peuvent être valorisés en biogaz pour produire de l'énergie, ainsi qu'en engrais naturel pour fertiliser les sols.



QUELQUES CONSEILS SIMPLES POUR ÉVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À LA MAISON

ACHETER MALIN

Établir des menus à la semaine

Préparer une liste de courses

Faire ses courses sans avoir faim

Ne pas se laisser tenter par les « maxi promos »

Adopter le vrac pour la juste dose



BIEN CONSERVER

Vérifier/surveiller les dates de péremption des produits

Respecter la chaîne du froid

Bien ranger son frigo

Conserver les aliments à bonne température

CUISINER JUSTE

Cuisiner les bonnes quantités

Réutiliser les restes et bien les conserver

Cuisiner en une fois et congeler des petites portions (soupes, plats familiaux ...)



Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Toutes ces actions contribuent à limiter le gaspillage alimentaire, à diminuer votre budget dédié à l'alimentation et à réduire le volume de vos déchets.

QUELS DÉCHETS ALIMENTAIRES SONT CONCERNÉS PAR LE TRI EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE ?

Les restes de préparation de repas et/ou de cuisine, produits périmés, restes de repas cuits ou crus :



COMMENT ÉVACUER MES DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

- Jetez vos déchets alimentaires dans votre bioseau chez vous selon les consignes de tri
- Apportez et videz le contenu de votre bioseau dans le caisson à votre disposition au point de collecte mobile le plus proche de chez vous

COMMENT BIEN UTILISER MON BIOSEAU AFIN DE LIMITER LES NUISANCES ?

- Réutiliser un sac kraft, que vous pourrez vider dans la borne de déchets alimentaires avec vos déchets alimentaires (norme NFT 51-800)
- Mettre un papier ou des petits morceaux de cartons au fond du bioseau pour absorber les liquides (rouleau de papier essuie-tout, boîte d'œufs ...)
- Bien rabattre le couvercle du bioseau, vous pouvez aussi disposer du bicarbonate de soude au fond afin de limiter les odeurs et éloigner les insectes
- Placer le bioseau à l'abri d'une source de chaleur et facilement accessible.
- Vider jus et sauce des assiettes avant de mettre les restes dans le bioseau afin de limiter la présence de liquide
- Rincez le bioseau à chaque vidage ou mettez-le au lave-vaisselle

POINTS DE COLLECTE MOBILES À ELBEUF



UNE QUESTION, UN BESOIN, QUI PUIS-JE CONTACTER ?

Retrouvez les emplacements de la collecte itinérante ainsi que les points d'apports volontaires près de chez vous :

metropole-rouen-normandie.montri.fr

montri.fr



application téléchargeable gratuitement sur Android et Apple



JE N'AI PAS PU RETIRER
MON BIOSEAU

JE CONTACTE MA METROPOLE

Ma Métropole
metropole-rouen-normandie.fr
0 800 021 021

Service & appel gratuits

